



RAPPORT ANNUEL



2015



SONASID

SONASID EN 2015	04
PROFIL	06
INDICATEURS CLÉS 2015	07
PERFORMANCES BOURSIÈRES 2015	08
ACTIONNARIAT	09
ORGANES DE DIRECTION	10
FAITS MARQUANTS 2015	12
• Leadership sécurité	14
• Une marque de référence dans la distribution de matériaux de construction	14
• Un modèle 100% recycling	15
ELÉMENTS FINANCIERS	17



04

Pour comprendre les performances financières de Sonasid en 2015, il faut élargir le champ d'analyse au marché international et remonter quelques années plus tôt. En effet, si l'on observe le secteur sur les 15 dernières années, on note que la sidérurgie a connu un bouleversement majeur de ses équilibres sidérurgiques. C'est un marché dans lequel la Chine a engendré une croissance sans précédent en multipliant par sept sa production pour quasi égaler celle du reste du monde et représenter près de 50% de la production mondiale pour seulement 20% de la population totale. Une production qui était essentiellement tirée par les grands chantiers d'infrastructures et donc constituée à 60% d'aciers longs, produit dont le pays dépendait fortement pour sa croissance.

Or cette croissance inattendue et surtout hors-norme a pris de court les fournisseurs de matières premières et notamment de minerai de fer qui ont dû augmenter leur capacité de production pour répondre aux volumes et délais de la demande Chinoise. C'est à ce moment là que les prix du minerai de fer ont commencé à s'envoler, gonflés par cette demande débridée qui par ailleurs a eu un coût exorbitant pour la Chine. Cette dernière s'est vue contrainte de payer des matières premières 2 à 3 fois plus chères qu'avant cet emballement de la demande, une 'taxe à la croissance' évaluée à près de 200 milliards de dollars que la Chine n'a semble t-il plus souhaité supporter.

La République a donc décidé de freiner la commande publique et de ralentir le rythme de construction progressivement depuis 2011, suivant les analyses du cabinet Laplace conseil.

En somme, la taille phénoménale de la Chine aurait exacerbé la loi de l'offre et de la demande, par conséquent l'arrêt de la demande chinoise a eu des répercussions directes sur les prix du minerai de fer qui se sont effondrés et la Chine s'est retrouvée avec des excédents de capacités en produits longs qu'il a fallu exporter. Ceci a eu un impact négatif très fort sur la sidérurgie mondiale, en effet, la baisse des prix mondiaux a mis de très nombreux sidérurgistes en perte et a déclenché des réactions dans tous les pays avec une avalanche de demande de mesures anti-dumping.

Sonasid a maintenu son leadership sur le marché national grâce à l'optimisation de ses coûts de production et le développement de son réseau de distribution.

Il semblerait que le marché ait touché le fond en 2015 et qu'il se redresse lentement mais il est encore trop tôt pour savoir si ces remontées sont le signal d'une véritable reprise du marché mondial*.

Ce qui nous conduit au marché sidérurgique marocain qui, non seulement a subi le choc d'importations massives de billettes en provenance de Chine, mais a également été confronté à un marché national en surcapacité dans un contexte de faible croissance. Pour Sonasid cette conjoncture

s'est traduite par des indicateurs financiers en retrait comparés à 2014 mais l'entreprise a relativement bien résisté par rapport aux sidérurgistes dans le monde qui ont enregistré de lourdes pertes. Sonasid a en effet pu maintenir son leadership sur le marché national grâce à l'optimisation de ses coûts de production et le développement de son réseau de distribution.

Quant aux perspectives, les prévisionnistes estiment qu'à moyen terme la croissance du BTP en Chine devrait entraîner un rebond de l'acier tout en maîtrisant la hausse des prix des matières premières importées, en particulier du minerai de fer, ainsi que les exportations vers les pays tiers pour désamorcer les demandes croissantes de protection. Ces contraintes seraient satisfaites au mieux avec une stabilisation de la demande domestique et une baisse des exportations d'acier suivies d'une croissance de la production d'acier de 3 à 5% par an.

Pour ce qui est de la sidérurgie marocaine, elle continuera à faire face à un marché international très compétitif qui restera très fluctuant. Toutefois les installations industrielles de Sonasid sont modernes et performantes, l'entreprise poursuivra donc ses actions stratégiques pour se rapprocher encore plus de ses clients en descendant toujours plus bas dans la chaîne de distribution pour y développer ses parts de marché.

* Analyses Cabinet Laplace Conseil

PROFIL

L'histoire de la sidérurgie marocaine démarre par Sonasid ...

L'Etat marocain créé Sonasid en 1974 avec pour ambition de développer un complexe sidérurgique complètement intégré à partir de la production de minerai de fer à Ouixane (Nador) en le valorisant dans un haut fourneau d'un million de tonnes.

Les études technico-économiques ont finalement conclu à une intégration amont progressive et les travaux de construction du 1er laminoir marocain ont ainsi été lancés à Nador. La production a démarré quelques années plus tard en mars 1984 avec une capacité annuelle initiale de 420 000 tonnes de rond à béton et de fil machine portée progressivement à 600 000 tonnes.

En 1996, Sonasid introduit 35% de son capital en bourse et en 1997 l'Etat cède 62% du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels pilotés par la SNI.

En juillet 2002, Sonasid investit dans un second laminoir à Jorf Lasfar d'une capacité annuelle de 400 000 tonnes pour répondre à la demande croissante du marché. Un an plus tard en 2003, Sonasid concrétise son projet d'intégration en amont par la réalisation d'une aciérie électrique à Jorf Lasfar qui devra alimenter les 2 laminoirs en billettes pour réduire sa dépendance du marché international. L'unité démarre en août 2005, la même année Sonasid augmente sa participation à 92% dans le capital de Longométal Armatures, une activité initialement développée au sein de Longométal Afrique.

Le 3 mars 2006 marque une nouvelle étape décisive dans l'histoire de Sonasid avec le renforcement d'Arcelor dans le capital de Sonasid et le partenariat conclu entre SNI Ce qui deviendra quelques mois plus tard ArcelorMittal.

Un acteur majeur du secteur des matériaux de construction

Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs : rond à béton et fil machine destinés au BTP, à l'industrie et à l'auto-construction. Adossé au numéro un mondial de l'acier ArcelorMittal, Sonasid a développé une expertise technique et opérationnelle qui le positionne en acteur incontournable du marché marocain avec une gamme de produits complète, conformes aux exigences des normes nationales du secteur. Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles à travers sa filiale Longometal Armatures.

Véritable référence dans son domaine et consciente de sa responsabilité sociétale, Sonasid se distingue également par son engagement citoyen à travers une démarche basée sur la considération de ses parties prenantes, la protection de l'environnement et le développement durable.



INDICATEURS CLÉS 2015

Dans une conjoncture difficile, Sonasid a bien résisté comparativement à la situation financière des sidérurgistes dans le monde qui ont affiché de lourdes pertes en 2015.

COMPTES SOCIAUX

(En MDH)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	3425	4123
EBITDA	109	356
Résultat d'exploitation	-48	155
Résultat Net	-37	160

07

COMPTES CONSOLIDÉS

(En MDH)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	3529	4254
EBITDA	111	371
Résultat net de l'ensemble consolidé	-62	127

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

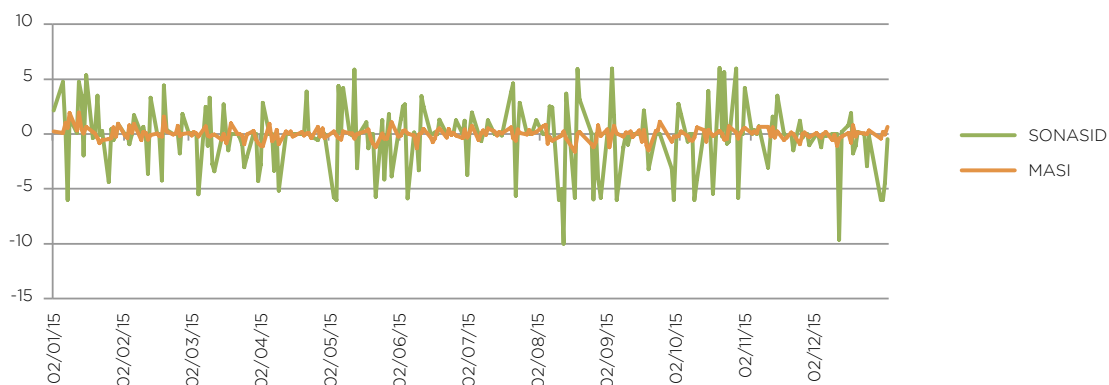
RATIOS FINANCIERS 2015

RATIOS	2015
ROE	-3,2%
ROCE	-1,6%
BPA	-15,9
FCF/ACTION	22,0
DPA	0
PER	NS
COURS/FCF PAR ACTION	19,1
RENDEMENT DE DIVIDENDE	0%
ANA	498,7
P/B	0,8
VE/EBE	13,0
MARGE EBE	3,1%
TAUX D'ENDETTEMENT (EN/CP)	-10,0%

INDICATEURS BOURSIERS

Au 31 décembre	2014	2015
Nombre d'actions en circulation	3 900 000	3 900 000
Capitalisation boursière (Mdhs)	3 627 000 000	1 638 000 000
Cours cotés de l'action (Dhs)		
Cours le plus haut	1230	1100
Cours le plus bas	863,9	420
Au 31 décembre	930	420
Dividende ordinaire par action (DH)	41	-
Dividende exceptionnel par action (DH)	-	-

PERFORMANCES COMPARÉES DE SONASID ET DU MASI EN 2015



G O U V E R N A N C E

ArcelorMittal & SNI, co-actionnaires de Sonasid



UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Un accord de partenariat stratégique entre SNI et Arcelor a été conclu en 2006 pour le développement de Sonasid. Arcelor, SNI et les autres actionnaires de référence (MAMDA-MCMA, Axa Assurances Maroc, RMA Watanya, CIMR et Attijariwafabank) ont transféré le 31 mai 2006, leurs participations respectives dans le capital de Sonasid à une société holding NSI «Nouvelles Sidérurgies Industrielles». Cette société détient 64,85% du capital de Sonasid, réparti à 50/50 entre ArcelorMittal et le groupe d'actionnaires marocains conduit par SNI. Un partenariat qui repose sur la consolidation et le développement de la position de Sonasid sur le marché marocain ainsi que sur le transfert de technologie et de compétences d'ArcelorMittal dans le secteur des produits longs.

LEADER MONDIAL DE LA SIDÉRURGIE

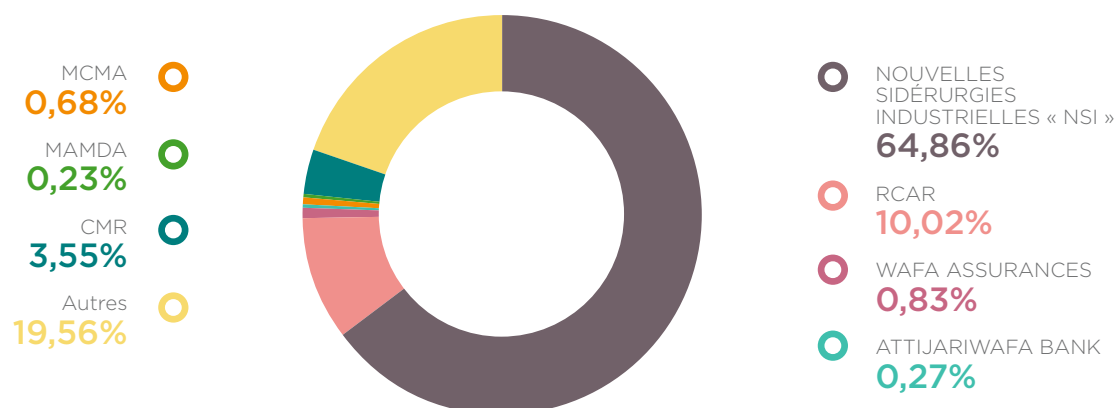
ArcelorMittal est le leader mondial de l'acier dans les principaux secteurs automobile, construction, emballage et applications ménagères : le Groupe compte près de 220 000 collaborateurs dans plus de 60 pays. A travers ses valeurs fondées sur le développement durable, la qualité et le leadership, ArcelorMittal s'engage à développer son activité de manière responsable dans le respect de la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés, sous-traitants et communautés riveraines des sites de production.

09

INDICATEURS CLÉS

	2014	2015
Chiffre d'affaires (milliards \$)	79,3	63,6
EBITDA (milliards \$)	7,2	5,2
Résultat d'exploitation (milliards \$)	3,0	-4,2
Résultat Net (milliards \$)	-1,1	-7,9
Expéditions (millions de tonnes)	85,1	84,6
Production d'acier (millions de tonnes)	93,1	92,5

ACTIONNARIAT SONASID AU 31.12.15



ORGANES DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SONASID AU 31 DÉCEMBRE 2015

M. Mohamed Ramsès ARROUB	Président du Conseil d'Administration
M. Pascal GENEST	Administrateur
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. Mohamed Hakim TAZI	Administrateur
M. Hugues FAUVILLE	Administrateur
M. Vincent CHOLET	Administrateur
M. Cédric BOUZAR	Administrateur
M. Francis LEFEVRE	Administrateur
M. Javier Serra CALLEJO	Administrateur
M. Jean Paul ORDIONI	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite représentée par M. Khalid CHEDDADI	Administrateur
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances représentée par M. Hicham BELMRAH	Administrateur
RMA Watanya représentée par M. Azeddine GUESSOUS	Administrateur

COMITÉ STRATÉGIQUE

M. Pascal GENEST	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur

Missions : Préparer les orientations stratégiques de Sonasid et ses programmes d'investissement en vue de leur présentation au Conseil d'Administration. Suivre l'exécution budgétaire.

Périodicité : Trimestrielle

COMITÉ DE DIRECTION

M. Amine ABRAK	Directeur Général
M. Mohamed Ali KABBADJ	Directeur Stratégie
M. Badr-eddine ABOUSSOROR	Directeur Commercial & Marketing
M. Abdelilah FADILI	Directeur Financier et des Systèmes d'information
M. Said AIT AMMI	Directeur Ferraille et Préparation
M. Mohammed Taha BENZEKRI	Directeur des Ressources Humaines & Communication

Missions : Piloter l'activité opérationnelle de l'entreprise. Analyser la conjoncture nationale et internationale et son impact sur l'activité de la société. Préparer les Conseils d'Administration et différents comités.

Périodicité : Hebdomadaire

11

COMITÉ DES RISQUES & DES COMPTES

Missions : Statuer sur l'ensemble des sujets pouvant affecter les comptes et les risques. Dans ce cadre, le comité définit la méthode d'établissement et d'arrêt des comptes sociaux et consolidés ainsi que la méthodologie de détermination des provisions. Il examine les comptes semestriels, annuels et le reporting complet des risques. Il assure la cohérence et la pertinence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la déontologie. Il statue enfin sur la qualité des travaux réalisés par les commissaires aux comptes et juge de leur indépendance.

Périodicité : Semestrielle

COMITÉ NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

Missions : Statuer sur la politique de rémunération et de gestion des ressources humaines. Il définit les conditions de la rémunération globale du personnel, élabore la politique des avantages pour les salariés, définit le plan de succession pour les postes clés de la société, gère les hauts potentiels et réfléchit sur la politique de formation. Il étudie l'évolution de la masse salariale et de l'équité interne.

Périodicité : Semestrielle

FAIT MARQUANTS
2015



Une référence en matière de management de la sécurité

Sonaside s'est vu décerner en 2015 le premier prix d'excellence pour sa gestion de la sécurité. Une consécration de plus pour le Système d'Animation de la Sécurité de Sonaside, qui après s'être distingué en 2013 dans le concours CI Challenge Europe, remporte en 2015 le « Performance Excellence Award » qui récompense chaque année les performances exceptionnelles réalisées par les unités du groupe dans une optique de partage des meilleures pratiques et de promotion d'une culture de l'excellence.

Cette distinction souligne des années d'étroite collaboration entre le management et les équipes terrain pour construire ensemble un système d'animation où tous les collaborateurs ont conscience de leur contribution aux performances globales de l'entreprise en matière de sécurité. L'intérêt de cette responsabilisation à tous les niveaux de l'organisation est qu'elle ne répond pas seulement à des exigences d'éthiques et de sécurité mais aussi à un meilleur pilotage opérationnel. En effet le système d'animation de la sécurité a fait des émules et s'est mué au fil des années en cercle vertueux de management au service d'autres domaines tout en diminuant sensiblement les coûts de maintenance.

Sonaside, une marque de référence dans la distribution de matériaux de construction

SONASID Distribution a connu un véritable succès ses 2 dernières années. Elle a non seulement permis d'introduire la marque SONASID auprès de la moyenne et petite distribution mais a également largement contribué à élever le niveau d'exigence des clients et de qualité des produits commercialisés.

Fort de cette expérience, Sonaside a travaillé en 2015 sur l'extension du modèle Sonaside Distribution en adressant notamment les segments de marchés sur lesquels ses produits étaient encore relativement peu présents, l'auto construction notamment. L'objectif étant de faire profiter au consommateur final du savoir faire SONASID en matière de qualité, service, disponibilité et prix. C'est un axe stratégique qui devrait permettre à Sonaside de consolider durablement son positionnement de leader sur le marché. En effet, si l'on compare la consommation nationale d'acier qui s'élève à 33 kg par habitants par rapport à la production mondiale qui est sept fois supérieure, les marges de progression s'avèrent encore très importantes.



L'acier un matériau recyclable à l'infini

4732 VOITURES BROYÉES EN 2015

Sonasid a gagné la confiance de Somaca, filiale du groupe Renault, qui recherchait un partenaire local qui puisse lui garantir une traçabilité complète de toutes les étapes de destruction de ses véhicules non conformes, dans le respect des normes et standards internationaux de sécurité et d'environnement. Ainsi, au lancement du programme national de renouvellement des grands taxis Sonasid a souhaité mettre son expérience à contribution en aval de cette opération. Les taxis collectés par Sonasid sont expédiés aux sites de Jorf Lasfar et Nador pour dépollution et la destruction s'effectue au broyeur de Jorf Lasfar.

**REMORA
1700 TONNES
DE FERRAILLES**
Sonasid a été le premier sidérurgiste au Maroc à expérimenter puis développer l'exploitation de nouvelles sources de ferrailles avec la déconstruction du Remora un bateau en fin de vie.

**56 646 TONNES DE SCORIES
NOIRES RECYCLÉES EN 2015**
Le laitier sidérurgique, communément appelé scorie noire est un co produit issu de la production d'acier qui peut être utilisé pour la construction des routes.

2528 TONNES D'HUILES RECYCLÉES EN 2015

Sonasid diversifie son approvisionnement en combustibles économiques pour alimenter le four de réchauffage des billettes du laminoir de Nador et recycle les huiles usagées.

75Gwh D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

En 2015, l'augmentation de la part d'énergie éolienne dans le mix énergétique de ses unités industrielles a permis *une réduction d'émission de CO2 équivalente à 26 835 tonnes.*

En 2018 l'éolien représentera 80% du mix énergétique des unités de production de Sonasid.

**Une première
dans le monde !**

L'ACIER, UN MATÉRIAU RECYCLABLE À L'INFINI

Il est une dimension de l'industrie sidérurgique que l'on connaît moins, c'est son modèle circulaire, pourtant Sonasid recycle :



ELÉMENTS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDÉS	18
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	24
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	61
COMPTES SOCIAUX (CF ETATS DE SYNTHÈSE ANNUELS 2015)	62
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	72
RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	73

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de dirhams

	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	3 529	4 254,0
Autres produits de l'activité	(196)	25,2
Produits des activités ordinaires	3 333	4 279,2
Achats	(2 682,76)	(3 369,5)
Autres charges externes	(262,21)	(266,4)
Frais de personnel	(185,63)	(198,0)
Impôts et taxes	(62,62)	(68,6)
Amortissements et provisions d'exploitation	(246,22)	(171,9)
Autres produits et charges d'exploitation nets	77,26	4,2
Charges d'exploitation courantes	(3 362,18)	(4 070,5)
Résultat d'exploitation courant	(28,81)	208,7
Cessions d'actifs	0,4	18,9
Résultats sur instruments financiers	0,2	0
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(17,9)	(29,3)
Autres produits et charges d'exploitation	(17,29)	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles	(46,10)	198,3
Produits d'intérêts	3,8	5,4
Charges d'intérêts	(13,92)	(17,4)
Autres produits et charges financiers	14,35	(0,01)
Résultat financier	4,23	(11,9)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(41,88)	186,3
Impôts sur les bénéfices	(18,72)	(69,3)
Impôts différés	(1,67)	10,6
Résultat net des entreprises intégrées	(62)	127,6
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	(62)	127,6
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	(62)	127,6
Intérêts minoritaires	(0,2)	0,02
Résultat net - Part du Groupe	(62)	127,6
Résultat net par action en dirhams	(15,92)	32,72
- de base	(15,92)	32,72
- dilué	(15,92)	32,72
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	(15,92)	32,72
- de base	(15,92)	32,72
- dilué	(15,92)	32,72

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions de dirhams

Exercices du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat de l'exercice	(62,2)	127,6
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies		
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	(62,2)	127,6
Dont Intérêts minoritaires	(0,2)	0,02
Résultat net - Part du Groupe	(62)	127,5

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En millions de dirhams

	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations incorporelles, net	3,2	0,9
Immobilisations corporelles, net	1 727,6	1 802,5
Autres actifs financiers	40,1	40,0
- Prêts et créances	40,1	40,0
Impôts différés actifs	17,8	15,6
Autres débiteurs non courants, net		
Actif non courant	1 788,7	1 858,9
Autres actifs financiers	0,2	12,2
- Instruments financiers dérivés	0,2	12,2
Stocks et en-cours, net	859,5	998,8
Créances clients, net	339,9	520,3
Autres débiteurs courants, net	261,2	221,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	715,4	414,3
Actif courant	2 176,2	2 166,7
TOTAL ACTIF	3 964,9	4 025,6

En millions de dirhams

	Exercice 2015	Exercice 2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS AUX		
Capital	390,0	390,0
Primes d'émission et de fusion	1,6	1,6
Réserves	1 615,4	1 645,9
Résultat net part du groupe	(62)	127,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 950	2 166
Intérêts minoritaires	1,8	2,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 946,8	2 167,1
Provisions	89,6	80,7
Avantages du personnel	84,7	80,2
Dettes financières non courantes	0,00	25,0
- Dettes envers les établissements de crédit	0,00	0,00
- Dettes liées aux contrats de location financement	0,00	25,0
Impôts différés Passifs	211,2	205,8
Autres créiteurs non courants	36,4	39,0
Passif non courant	421,9	430,7
Provisions	1,1	0,5
Dettes financières courantes	521,4	121,1
- Instruments financiers dérivés	0,0	0,0
- Dettes envers les établissements de crédit	496,19	97,4
- Dettes liées aux contrats de location financement	25,12	23,7
Dettes fournisseurs courantes	831,6	966,4
Autres créiteurs courants	242,2	339,6
Passif courant	1 596,3	1 427,7
TOTAL PASSIFS	2 018,2	1 858,4
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	3 964,9	4 025,6

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions de dirhams

	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014.12	390,0	1,6	1 784,3	86,0	2 262,0	1,9	2 263,9
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	86,0	-86,0	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-226,2	-	-226,2	-	-226,2
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	127,6	127,6	-	127,6
Autres mouvements	-	-	1,8	-	1,8	0,0	1,8
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015.12	390,0	1,6	1 645,9	127,6	2 165,2	2,0	2 167,1
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	127,6	-127,6	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-159,9	-	-159,9	-	-159,9
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-62,1	-62,1	-	-62,1
Autres mouvements	-	-	1,8	-	1,8	-0,2	1,6
Situation à la clôture de l'exercice 2015.12	390,0	1,6	1 615,4	-62,1	1 945,0	1,8	1 946,8

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions de dirhams

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	(62,2)	127,6
Ajustements pour		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	174,1	169,3
Profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	(0,2)	
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(0,4)	(18,9)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	111,2	278
Elimination de la charge (produit) d'impôts	20,4	58,7
Elimination du coût de l'endettement financier net	13,9	17,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	145,5	354,1
Incidence de la variation du BFR	44,6	452,9
Impôts payés	(18,7)	(69,3)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	171,4	737,6
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(72,2)	(60,2)
Variation des autres actifs financiers	0,1	0,1
Subventions d'investissement reçues		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,4	20,0
Intérêts financiers versés	(13,9)	(17,4)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(85,7)	(57,4)
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(159,9)	(226,2)
Emission d'emprunts		
Remboursement d'emprunt		
Remboursement de dettes résultant de contrats location-financement	(23,5)	(23,6)
Variation des comptes courants associés	0	0
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(183,4)	(249,8)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(97,7)	430,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture*	316,5	(113,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture*	219,2	316,9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(97,7)	430,4

*Ce montant de Trésorerie et équivalents de trésorerie n'est pas en lecture directe au niveau du bilan dans la mesure où la Trésorerie-Passif est comprise dans les dettes courantes envers les établissements de crédit.



NOTES
AUX COMPTES
CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	26
NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	26
NOTE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	26
NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE	37
NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES	37
NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES	38
NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	38
NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	40
NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	41
NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	42
NOTE 11. RESULTAT FINANCIER	42
NOTE 12. IMPOTS	44
NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION	45
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	47
NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	48
NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS	49
NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	52
NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	52
NOTE 20. CAPITAUX PROPRES	53
NOTE 21. PROVISIONS	55
NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL	56
NOTE 23. DETTES FINANCIERES	59
NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	59
NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS	60
NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	62
NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS	62
NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS	63
NOTE 29. PARTIES LIEES	63
NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	63
NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	64
NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014	64

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc.

Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines) avec 50 % de part de marché à fin Décembre 2015.

Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale.

Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longométa Armatures.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2015 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre.

NOTE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

- Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2015

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2015 sont listés ci-dessous :

- Entités d'investissement - Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27

Ces amendements s'appliquent à une catégorie particulière d'entreprises, qui seront désormais exemptées des dispositions comptables de la norme portant sur les états financiers consolidés, IFRS 10.

Les dispositions de cet amendement ne s'appliquent pas au Groupe.

- IFRIC 21 - Droits ou Taxes

L'Interprétation s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et comptabilisées selon IAS 37.

Elle apporte des clarifications relatives à la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat, en application d'IAS 37.

Les dispositions de cette interprétation n'ont pas d'impact sur le Groupe.

- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs/passifs financiers

Cet amendement clarifie quelques dispositions de la norme IAS 32 concernant les règles de compensation des actifs / passifs financiers.

Les dispositions de cet amendement n'ont pas d'impact sur le Groupe.

- Amendement à IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Cet amendement préconise que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT doit être fournie lorsqu'une perte de valeur ou une reprise a été comptabilisée sur la période.

Les dispositions de cet amendement ne sont pas applicables pour la période.

- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

Les dispositions de cet amendement n'ont pas d'impact sur le Groupe.

Ces nouvelles normes et interprétations sont effectives aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2015.

- Textes appliqués par anticipation en 2015

Aucun.

- Textes non appliqués par anticipation en 2015

- Amendements à IAS 1 «Présentation des états financiers»

Cet amendement a pour objectif de clarifier les dispositions sur deux points :

- l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension,
- l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.

- Textes non encore adoptés par l'Union Européenne (non applicables par anticipation)

- IFRS 9: Instruments financiers.
- IFRS 14: Comptes de report réglementaires
- IFRS 15: Produits provenant des contrats avec les clients

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers

les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Frais de développement capitalisés, goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Le Groupe a à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises.

Il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelque soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis:

(a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement;

(b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;

(c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêtés des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière ou un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées conformément aux dispositions de IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

Actuellement, le Groupe ne dispose pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2015.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note 3.16.3 « Instruments dérivés ci-après ».

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3R sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
Gros œuvres - Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
Etanchéité, toiture et autres	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans		
Agencements et aménagements	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		20 ans
Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		

- *
F1 : constructions en dur $\leq R+2$
F2 : constructions en dur $> R+2$
F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)
F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique
F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique
F6 : Bâtiment en copropriété
F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

- Installations techniques, matériel et outillage: de 3 à 35 ans
- Matériel de transport : de 1 à 9 ans
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers : de 2 à 7 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

3.10. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance

raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations signés par le Groupe (bailleur) avec ses clients sont des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail. Les frais directement encourus et payés à des tiers pour la mise en place d'un contrat de location sont inscrits à l'actif, dans le poste « immeubles de placement » ou autres postes d'immobilisations concernées, et amortis sur la durée ferme du bail.

3.11. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était « les usines ».

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de trois ans extrapolée pour trois autres années et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

3.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ». Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés

séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.14. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.15. Actifs financiers

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour

provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.15.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.16. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.18. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

3.19. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises; et
- au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
(b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
(b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

3.20. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19R

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.21. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.22. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.23. Passifs financiers

3.23.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes

d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif. Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.23.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres crédettes. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.24. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Un produit est comptabilisé en produits des activités ordinaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisées en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

En général, les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.25. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.26. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat. A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.28. Information sectorielle

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

3.30. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.30.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée

de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

3.30.2 Techniques d'évaluation

Les AFS cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les AFS non cotés sont évalués en fonction de leur situation nette comptable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

3.29. Liste des normes et interprétations :

- Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2015

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2014 sont listés ci-dessous :

- Entités d'investissement - Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27

Ces amendements s'appliquent à une catégorie particulière d'entreprises, qui seront désormais exemptées des dispositions comptables de la norme portant sur les états financiers consolidés, IFRS 10.

Les dispositions de cet amendement ne s'appliquent pas au Groupe.

- IFRIC 21 - Droits ou Taxes

L'interprétation s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et comptabilisées selon IAS 37.

Elle apporte des clarifications relatives à la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat, en application d'IAS 37.

Les dispositions de cette interprétation n'ont pas d'impact sur le Groupe.

- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs/passifs financiers

Cet amendement clarifie quelques dispositions de la norme IAS 32 concernant les règles de compensation des actifs / passifs financiers.

Les dispositions de cet amendement n'ont pas d'impact sur le Groupe.

- Amendement à IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Cet amendement préconise que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT doit être fournie lorsqu'une perte de valeur ou une reprise a été comptabilisée sur la période.

Les dispositions de cet amendement ne sont pas applicables pour la période.

- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

Les dispositions de cet amendement n'ont pas d'impact sur le Groupe.

Ces nouvelles normes et interprétations sont effectives aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2015.

- Textes appliqués par anticipation en 2015

Aucun.

- Textes non appliqués par anticipation en 2015

- Amendements à IAS 1 «Présentation des états financiers»
Cet amendement a pour objectif de clarifier les dispositions sur deux points :

- l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension,
- l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.

- Textes non encore adoptés par l'Union Européenne (non applicables par anticipation)

- IFRS 9: Instruments financiers.
- IFRS 14: Comptes de report réglementaires
- IFRS 15: Produits provenant des contrats avec les clients

3.30. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

3.31. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2015.

3.32. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2015.

NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc. De ce fait, le Groupe Sonasid n'a retenu aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique.

NOTE 5. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

En Millions de MAD

	2015	2014
- Chiffre d'affaires	3529,3	4 254,0
- Autres produits de l'activité	(195,93)	25,2
Total produits des activités ordinaires	3333,37	4 279,2

37

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

En Millions de MAD

	2015	2014
- Ventes de Marchandises en l'état	26,72	28,06
- Production vendue de biens et services	3502,57	4 225,97
Chiffre d'affaires	3529,29	4 254

NOTE 6. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

En millions de dirhams	2015	2014
Achats revendus de marchandises	(20,8)	(15,0)
Achats consommés de matières et fournitures	(2661,9)	(3 354,5)
Achats	(2682,7)	(3 369,5)
Loyers opérationnels	(6,1)	(7,5)
Redevances de crédit-bail	(13)	(13,1)
Entretien et réparations	(7,3)	(8,8)
Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(7,8)	(7,3)
Transport	(113,9)	(93,0)
Publicité, publications et relations publiques	(1,5)	(9,9)
Charges externes diverses	(112,2)	(126,6)
Autres charges externes	(262,2)	(266,4)
Total Achats et Autres charges externes	(2944,9)	(3 635,9)

NOTE 7. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

7.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2015 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

En Millions de MAD	2015	2014
Salaires et traitements	(137,6)	(148,4)
Autres charges sociales	(38,1)	(44,1)
Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(6,6)	(5,5)
Total	(182,3)	(198,0)

7.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2015	2014	Var %
Cadres	77	82	-7 %
Non cadres	823	818	0,6%
Intérimaires	2	1	50%
Autres	0	49	-100 %
Total	902	950	-5%

7.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 28 relative aux parties liées.

NOTE 8. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2015 et 31 Décembre 2014 se décomposent comme suit :

En millions de dirhams	2015	2014
Amortissements nets impactant le résultat d'exploitation courant		
Immobilisations incorporelles	(0,7)	(0,5)
Immobilisations corporelles	(158,6)	(180,5)
Sous-total	(159,3)	(181,0)
Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat d'exploitation courant		
Stocks	(9,94)	4,6
Créances	(67,42)	(12,7)
Provisions pour risques et charges	(9,53)	17,2
Sous-total	(86,89)	9,0
Total	(246,22)	(171,9)
Dont Amortissements et provisions des activités poursuivies	(246,22)	(171,9)
Dont Amortissements et provisions des activités non poursuivies		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

En millions de dirhams		
	2015	2014
Cession d'actifs	0,4	18,9
Résultats sur dérivés de change - Trading	0,2	0,0
Autres produits et charges d'exploitation	77,25	4,22
Autres produits et charges d'exploitation non courante*	(17,91)	(29,3)
Total produits et charges d'exploitation	(59,94)	(6,19)

* Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

9.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

41

En millions de dirhams		
	2015	2014
Autres produits non courants	1,6	0,5
Autres charges non courantes	(19,51)	(29,8)
Total autres produits et charges d'exploitation non courants	(17,91)	(29,3)

9.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 10. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2014 et Décembre 2015 se décomposent de la façon suivante :

En millions de dirhams	2015	2014
Produits d'intérêts	3,8	5,4
Charges d'intérêts	(13,9)	(17,3)
Reprises des pertes de valeur		
Gains et pertes de change	13,4	1,4
Autres charges financières	(0,6)	(1,4)
Autres produits et charges financiers	12,8	(0,0)
Résultat financier	(10,1)	(11,9)

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 11. IMPOTS

11.1. Charge d'impôt

11.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2015 et 2014, s'analyse comme suit :

En millions de dirhams	2015	2014
Charge de l'exercice	(18,7)	(69,3)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	(0,0)	(0,0)
	(18,7)	(69,3)
(Charges) / produits d'impôts différés	(1,6)	10,6
Variations des différences temporaires	(2,5)	10,6
Variations des taux d'imposition		
Variation des déficits fiscaux antérieurs	0,9	
	(1,6)	10,6
(Charge) / Produit total d'impôt	(20,3)	(58,7)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

11.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

En millions de dirhams

	Actif		Passif		Net	
	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-14
Impôts différés						
Provenant des différences temporaires	16,8	15,5	211,1	205,8	(194,3)	(190,2)
Provenant des déficits fiscaux	0,9	0,0			0,9	0,0
Provenant des crédits d'impôt						
Total	17,8	15,6	211,1	205,8	(193,3)	(190,2)

11.1.3. Preuve d'impôt

43

En millions de dirhams

	2015	2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	(62)	127,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé (hors S.M.E)	(62)	127,6
Impôt sur les bénéfices	(18,7)	(69,3)
Impôts différés	(1,6)	10,6
Total charge fiscale	(20,3)	(58,7)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts (hors S.M.E)	(41,8)	186,3
<i>Taux effectif d'impôt</i> <i>(Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)</i>	48,6%	(31,5%)
Impôt sur différences permanentes		1,4
Régularisation sur IS (a)		
Cotisation minimale	5,3	0,0
Autres différences (b)		0,0
Charge fiscale recalculée	(12,9)	(57,33)
<i>Taux d'impôt légal au Maroc</i> <i>(Charge fiscale recalculée / Résultat comptable avant impôts)</i>	31%	30,0%

NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2015	2014
Nombre moyen pondéré:		
- d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
- d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
- d'actions d'auto détention	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	3 900 000	3 900 000
Nombre d'instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	3 900 000	3 900 000

44

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de **(15,92) Dirhams** au 31 Décembre 2015 contre **(32,72) Dirhams** au 31 Décembre 2014.

Exercices clos le 31 Décembre	2015	2014
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	(62)	127,5
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000
Résultat de base par action des activités poursuivies	(15,92) MAD	32,72 MAD
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(15,92) MAD	32,72 MAD

NOTE 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions de dirhams

	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
<i>Valeurs brutes</i>				
Au 1er janvier 2014	38,6		1,1	39,7
Acquisitions	0,0		0,2	0,2
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2014	38,6		1,3	39,9
<i>Amortissements et pertes de valeurs</i>				
Au 1er janvier 2014	(38,6)			(38,6)
Amortissements	(0,5)			(0,5)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2014	(39,1)			(39,1)
Au 1er janvier 2015	(39,1)			(39,1)
Amortissements			3	3
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2015	(39,1)		4,3	42,9
<i>Valeurs nettes</i>				
Au 31 décembre 2014	(0,5)		1,3	0,8
Au 31 décembre 2015	(0,5)		4,3	3,8

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

NOTE 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

En millions de dirhams

	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
<i>Valeurs brutes</i>						
Au 1er janvier 2014	263,6	702,3	3 218,0	76,4	54,0	4 314,4
Acquisitions		1,0	27,5	31,1	0,1	59,7
Cessions	(1,1)	(1,0)	(15,2)		(1,5)	(18,8)
Autres mouvements	1,4	3,0	54,6	(59,0)	0,0	0,0
Au 31 décembre 2014	263,8	706,3	3 284,8	48,5	52,6	4 356,3
Au 1er janvier 2015	263,8	706,3	3 284,8	48,5	52,6	4 356,3
Acquisitions		0,9		68,1	0,0	69,1
Cessions		(0,18)	(0,36)		(1,08)	(1,5)
Autres mouvements		6,1	69,7	(76,7)	0,8	0,0
Au 31 décembre 2015	263,8	713,2	3354,3	39,9	52,47	4423,9
<i>Amortissements et pertes de valeurs</i>						
Au 1er janvier 2014	(24,8)	(333,9)	(1 982,2)	0,0	(49,3)	(2 390,2)
Amortissements	(4,1)	(39,3)	(135,1)	0,0	(1,9)	(180,5)
Cessions	0,08	0,0	15,2		1,5	16,8
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2014	(28,8)	(373,2)	(2 102,0)	0,0	(49,7)	(2 553,9)
Au 1er janvier 2015	(28,8)	(373,2)	(2 102,0)	0,0	(49,7)	(2 553,9)
Amortissements	(3,03)	(23,4)	(131,3)	0	(0,86)	(158,6)
Cessions	0	0,18	0,36	0	1,07	1,63
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2015	(31,8)	(382,6)	(2230,3)	0	(49,53)	(2 696,3)
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2014	235,0	333,1	1 182,4	48,5	2,9	1 802,4
Au 31 décembre 2015	232,0	330,6	1124,0	39,9	2,94	1727,6

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2015.

NOTE 15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Part non courante		
- instruments financiers dérivés	0,0	0,0
- actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
- prêts et créances	40,1	39,9
Total	40,1	39,9
Part courante		
- instruments financiers dérivés	0,2	12,2
- actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
- prêts et créances	0,0	0,0
Total	0,2	12,2
Total autres actifs financiers	40,3	52,1

47

15.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

15.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Part non courante		
- Prêts au personnel	0,0	0,0
- Dépôts et cautionnements	40,1	39,9
Total	40,1	39,9

NOTE 16. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Stocks de marchandises	0,6	2,7
Stocks de matières et fournitures consommables	536,3	467,8
En-cours de production	117,3	256,0
Stocks de produits finis intermédiaires	313,8	371,0
Total des stocks en valeur brute	968,2	1 097,6
Montant de la perte de valeur en début de période	(98,8)	(103,5)
Perte de valeur constatée sur la période	(17,3)	(0,5)
Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
Reprise de perte de valeur devenue sans objet	7,3	5,1
Autres mouvements	0,0	0,0
Montant de la perte de valeur en fin de période	(108,8)	(98,9)
Total Stocks, net	859,4	998,7

48

NOTE 17. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Clients et comptes rattachés	562,68	669,4
Dépréciation clients et comptes rattachés	(222,77)	(155,3)
Total Créances clients	339,91	514,1
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	6,6	53,9
Personnel - débiteur	0,9	1,0
Etat - débiteur	236,7	142,1
Comptes d'associés débiteurs	0,6	0,6
Créances sur cession d'actifs		
Autres débiteurs	12,4	12,5
Compte de régularisation - Actif	3,7	4,5
Total Autres débiteurs courants	260,9	214,7

NOTE 18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En millions de dirhams		
	31-déc-15	31-déc-14
Titres et valeurs de placement	599,1	293,8
Banque	115,7	118,2
Autres comptes de trésorerie	0,5	2,2
Total	715,3	414,2

NOTE 19. CAPITAUX PROPRES

49

19.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

19.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

En millions de dirhams		
	31-déc-15	31-déc-14
Capitaux propres consolidés en début d'exercice	2165,1	2 261,9
Dividendes versés	(159,9)	(226,2)
Autres variations	1,7	1,7
Augmentation de capital		
Résultat net (Part du Groupe) de la période	(62)	127,5
Capitaux propres consolidés Part du Groupe	1 944,96	2 165,1

19.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Réserve légale	39,0	39,0
Réserve de conso Groupe	(0,8)	(0,8)
Autres réserves Groupe	728,6	759,2
Autres réserves	845,6	845,7
Report à nouveau	2,9	2,9
Réserves Groupe	1615,3	1 645,9

- La réserve de consolidation Groupe est de -0,8 MMAD en 2015. Cette dernière n'a subi aucune variation par rapport à 2014.
- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2014 et 2015 a pour origine les impacts des retraitements IFRS du résultat au 31 Décembre 2015.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

19.4. Variation des intérêts minoritaires

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Intérêts minoritaires en début d'exercice	1,9	2,0
Dividendes versés		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	(0,17)	0,0
Intérêts minoritaires	1,79	2,0

NOTE 20. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

En millions de dirhams			
	31-déc-15	31-déc-14	
Litiges	1,9	1,9	
Autres risques	88,7	79,2	
Total	90,6	81,1	
Dont:			
- Part non courante	89,6	80,6	
- Part courante	1	0,5	

La variation de ces provisions entre 2014 et 2015 s'analyse comme suit :

51

En millions de dirhams				
	Solde au 1er janvier 2015	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2015
Litiges	1,9			1,9
Autres risques	79,2	9,5	0	88,7
Total	81,1	9,5	0	90,6
Dont:				
- Part non courante	80,6	9,0	0	89,6
- Part courante	0,5	0,5	0	1

NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les niveaux des provisions au 31 décembre 2015 :

Groupe	Total	SONASID	SONASID
Filiale Avantages		SONASID IDR	SONASID Maladie
Provisions au 1er janvier 2015	31-déc-2015	31-déc-2015	31-déc-2015
	79 292 058	7 513 565	71 778 493
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	7 530 087	873 818	6 656 269
Reprises pour utilisation / Prestations payées	-2 070 682	-165 000	-1 905 682
Variation de périmètre	0	0	0
Business combination (seulement si significatif)	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0
OCI	-954 877	-1 092 785	137 908
Provisions au 31 décembre 2015	83 796 586	7 129 598	76 666 988

Résumé des principales dispositions des régimes

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
Personnel d'exécution	30 000
Agent de maîtrise	35 000
Cadre	40 000
Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance.

Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %.

Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

B. Hypothèses actuarielles

HYPOTHESES ECONOMIQUES		
Date d'évaluation	31-déc-15	
Taux d'inflation	1.50 %	
Taux d'inflation médicale	4%	
Taux d'actualisation		
Frais de Santé	5.40 %	
Indemnité de fin de carrière	4.35 %	
Taux moyen de charges sociales	15.00 %	
Taux d'augmentation des rémunérations (brut d'inflation)	3.50 %	
Taux de revalorisation des indemnités forfaitaires	1.50 %	
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES		
Mortalité	TG CIMR 2012	
Invalidité	Non prise en compte	
TAUX DE MOBILITE PAR TRANCHES D'AGES		
Tranches d'âges	Cadres	Non Cadres
29 ans et avant	20.00%	10.00%
30 à 34 ans	10.00%	5.00%
35 à 39 ans	7.50%	3.75%
40 à 44 ans	5.00%	2.50%
45 à 49 ans	2.00%	1.00%
50 ans et plus	0.00%	0.00%
Taux d'occupation jusqu'à la retraite	Identique à celui de la date d'évaluation	
Age de départ à la retraite	60 ans	

NOTE 22. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

En millions de dirhams		
	31-déc-15	31-déc-14
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,0
Dettes de location financement	0,00	25,0
Total dettes financières non courantes	0,00	25,0
Emprunts obligataires	0,00	0,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	496,2	97,4
Dettes de location financement	25,2	23,7
Instruments dérivés de couverture	0,00	0,0
Total dettes financières courantes	521,4	121,1
Total	521,4	146,1

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Dettes fournisseurs non courants		
Compte de régularisation - passif - part > 1 an	36,4	39,0
Total Autres créditeurs non courants	36,4	39,0
Total Fournisseurs et Autres créditeurs non courants	36,4	39,0

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Fournisseurs et comptes rattachés	831,6	960,1
Clients créditeurs Avances & Acomptes	44,5	27,0
Personnel créditeur	16,4	16,9
Organismes sociaux	3,4	3,9
Etat créditeur	169,0	273,9
Comptes d'associés créditeurs	1,1	1,1
Dettes s/ acquis. d'actifs		
Autres créanciers	4,9	3,0
Compte de régularisation - passif	2,7	7,5
Total Autres créditeurs courants	242,00	333,3
Total Fournisseurs et Autres créditeurs courants	1 110,0	1 293,5

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

24.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Clients et autres débiteurs	339,91	514,1
Autres actifs financiers	40,3	52,3
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	715,3	414,2
Total	1 095,5	980,6

24.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation,

telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).

• Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Fournisseurs et autres créditeurs	1 110,0	1 293,5
Dettes financières non courantes	0,0	25,0
Dettes financières courantes	521,4	121,1
Total	1 631,4	1 439,6

24.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

57

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Instruments dérivés - actif	0	12,2
- change	0	12,2
Instruments dérivés - passif		
- change		

• Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le résultat opérationnel courant inclut une charge de loyer relative aux contrats de location simple de 9,05 MMAD au 31 Décembre 2014 et de 9,05 MMAD au 31 Décembre 2015.

Ci-joint les engagements de loyers pour les cinq prochaines années :

En millions de dirhams

	31-déc-15
2016	9,05
2017	9,05
2018	9,05
2019	9,05
2020	9,05
Au-delà de 2020	0

58

NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Avals, cautions et garanties donnés	65,8	65,8
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	0,0	0,0
Autres engagements donnés	772,1	860,2
Total	837,9	926,0

Engagements reçus

En millions de dirhams

	31-déc-15	31-déc-14
Avals, cautions et garanties donnés	154,0	127,7
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	10,0	10,0
Autres engagements donnés	0,0	0,0
Total	164,0	137,7

NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs. Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 28. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Administrateurs	1,1	1,1
Membres du comité de direction	7,9	7,3
Total	9,0	8,6

NOTE 29. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

29.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Variation des stocks	(139,3)	97,7
Variation des créances	(140,24)	(444,8)
Variation des dettes	234,94	105,8
Variation du BFR	(44,60)	(452,9)

29.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	715,3	414,2
Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(496,2)	(97,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - bilan	219,1	316,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie - TFT	219,1	316,8

NOTE 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2015.

NOTE 31. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2015

	31 Décembre 2015			31 Décembre 2014		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG



ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20050 Casablanca - Maroc



Price Waterhouse
101, Bd Massira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société

SONASID

Route nationale n° 2 El Aaroui - BP 551

Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société SONASID S.A et de ses filiales (Groupe Sonasid) comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, le compte de résultat et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.946.756 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 62.270.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Comptables internationales (IAS/IFRS).

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/ IFRS).

Casablanca, le 30 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

ERNST & YOUNG
 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
 20050 Casablanca - Maroc
 Tél: 021 22 85 78 00 Fax: 021 2 28 02 25
Bachir Tazi
 Associé

Price Waterhouse

Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Price Waterhouse
101, Boulevard Massira Al Khadra
20100 CASABLANCA
Tél: 022 92 40 40 - 022 77 90 00
Fax: 022 99 11 96 - 022 77 90 90
I.F. 0101195 - N.C. 54582 - C.I.P. 168822

COMPTES SOCIAUX

BILAN (ACTIF)

BILAN (actif)		Exercice du 01/01/2015 au : 31/12/2015			
ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)					
	• Frais préliminaires				
	• Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)		46 147 665,26	44 008 949,84	2 138 715,42	2 401 440,83
	• Immobilisation en recherche et développement				
	• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	38 656 038,77	36 517 323,35	2 138 715,42	1 082 307,08
	• Fonds commercial	7 491 626,49	7 491 626,49		
	• Autres immobilisations incorporelles				1 319 133,75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)		3 850 220 440,79	3 098 066 329,02	752 154 111,77	839 792 547,74
	• Terrains	109 139 512,66	5 653 996,49	103 485 516,17	103 875 775,26
	• Constructions	511 554 126,85	305 236 986,19	206 317 140,66	225 133 927,90
	• Installations techniques, matériel et outillage	3 112 567 853,11	2 711 927 163,54	400 640 689,57	461 421 783,40
	• Matériel de transport	42 730 749,30	42 716 049,30	14 700,00	
	• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	30 083 994,54	28 366 065,69	1 717 928,85	2 087 171,46
	• Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81	4 166 067,81		
	• Immobilisations corporelles en cours	39 978 136,52		39 978 136,52	47 273 889,72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)		98 538 065,79	26 965 682,72	71 572 383,07	76 890 609,67
	• Prêts immobilisés	189 974,23		189 974,23	49 717,83
	• Autres créances financières	39 853 991,56		39 853 991,56	39 853 991,56
	• Titres de participation	58 494 100,00	26 965 682,72	31 528 417,28	36 986 900,28
	• Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)					
	• Diminution des créances immobilisées				
	• Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A + B + C + D + E)		3 994 906 171,84	3 169 040 961,58	825 865 210,26	919 084 598,24
STOCKS (F)		904 173 772,22	89 016 063,23	815 157 708,99	935 684 469,06
	• Marchandises	685 937,26		685 937,26	2 710 061,30
	• Matières et fournitures consommables	518 472 553,52	79 370 724,71	439 101 828,81	367 471 742,20
	• Produits en cours	64 304 454,64	2 853 495,99	61 450 958,65	150 390 054,10
	• Produits intermédiaires et produits résiduels	50 747 968,37		50 747 968,37	104 157 819,39
	• Produits finis	269 962 858,43	6 791 842,53	263 171 015,90	310 954 792,07
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)		658 316 094,75	149 167 981,55	509 148 113,20	694 689 337,27
	• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 511 508,08		6 511 508,08	53 854 344,20
	• Clients et comptes rattachés	409 575 613,55	149 167 981,55	260 407 632,00	483 281 197,92
	• Personnel - Débiteur	765 548,51		765 548,51	793 734,33
	• Etat - Débiteur	195 077 757,84		195 077 757,84	110 060 876,15
	• Comptes d'associés	30 646 524,70		30 646 524,70	30 646 524,70
	• Autres débiteurs	12 039 518,49		12 039 518,49	11 619 964,66
	• Comptes de régularisation-Actif	3 699 623,58		3 699 623,58	4 432 695,31
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)		599 191 219,02		599 191 219,02	293 848 601,33
ECART DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants) (I)		2 997 152,04		2 997 152,04	7 463 501,54
TOTAL II (F + G + H + I)		2 164 678 238,03	238 184 044,78	1 926 494 193,25	1 931 685 909,20
TRESORERIE - ACTIF		107 329 601,56		107 329 601,56	117 678 141,79
	• Chèques et valeurs à encaisser				
	• Banques, T.G et C.C.P. débiteurs	107 281 680,75		107 281 680,75	117 632 563,85
	• Caisses, Régies d'avances et accreditifs	47 920,81		47 920,81	45 577,94
TOTAL III		107 329 601,56		107 329 601,56	117 678 141,79
TOTAL GENERAL I + II + III		6 266 914 011,43	3 407 225 006,36	2 859 689 005,07	2 968 448 649,23

Arrêté l'Actif du bilan 2015 à la somme de : 2 859 689 005,07

Deux milliards huit cent cinquante neuf millions six cent quatre vingt neuf mille cinq Dirhams, sept Centimes

BILAN (PASSIF)

BILAN (passif)		Exercice du 01/01/2015 au : 31/12/2015	
PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
• Capital social ou personnel ⁽¹⁾		390 000 000,00	390 000 000,00
• moins: actionnaires, capital souscrit non appelé = Capital appelé dont versé.....		390 000 000,00	390 000 000,00
• Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 604 062,88	1 604 062,88
• Ecart de réévaluation			
• Réserve légale		39 000 000,00	39 000 000,00
• Autres réserves		845 654 313,94	845 654 313,94
• Report à nouveau ⁽²⁾		2 991 375,86	2 988 963,39
• Résultats nets en Instance d'affectation ⁽²⁾			
• Résultat net de l'exercice ⁽²⁾		-37 157 979,02	159 902 412,47
Total des Capitaux propres	(A)	1 242 091 773,66	1 439 149 752,68
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES			
• Subventions d'investissement	(B)	83 708 845,11	133 800 476,06
• Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires		4 799 999,99	9 599 999,99
• Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition		78 908 845,12	124 200 476,07
• Provisions réglementées pour investissements			
• Provisions réglementées pour reconstitution des gisements			
• Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements			
• Autres provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT			
• Emprunts Obligataires	(C)		
• Emprunts auprès des établissements de crédit			
• Avances de l'Etat			
• Dettes rattachées à des participations et billets de fonds			
• Avances reçues et comptes courants bloqués			
• Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES	(D)	89 634 563,08	80 651 112,08
• Provisions pour risques		89 634 563,08	80 651 112,08
• Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF			
• Augmentation des créances Immobilisées	(E)		
• Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)		1 415 435 181,85	1 653 601 340,82
DETTES DU PASSIF CIRCULANT			
• Fournisseurs et comptes rattachés	(F)	966 412 969,01	1 235 451 634,96
• Clients créditeurs, avances et acomptes		807 726 712,28	933 943 004,07
• Clients créditeurs, avances et acomptes		10 503 515,00	30 896 032,07
• Personnel - Crédeur		15 298 724,95	16 093 994,63
• Organismes Sociaux		2 136 438,18	3 191 836,98
• Etat - Crédeur		128 928 539,02	247 027 434,36
• Comptes d'associés - Crédeurs		1 120 874,00	1 120 464,00
• Autres Créanciers		678 868,85	678 868,85
• Comptes de régularisation-Passif		19 296,73	2 500 000,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)	2 997 152,04	7 463 501,54
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)	(H)	2 365 783,04	1 932 171,91
TOTAL II (F + G + H)		971 775 904,09	1 244 847 308,41
TRESORERIE - PASSIF			
• Crédits d'escompte		472 477 919,13	70 000 000,00
• Crédits de Trésorerie		420 000 000,00	70 000 000,00
• Banques (soldes créditeurs)		52 477 919,13	
TOTAL III		472 477 919,13	70 000 000,00
TOTAL GENERAL I+II+III		2 859 689 005,07	2 968 448 649,23

⁽¹⁾ capital personnel débiteur (-) ⁽²⁾ bénéficiaire (+); déficitaire (-)

Arrêté le Passif du bilan 2015 à la somme de : 2 859 689 005,07

Deux milliards huit cent cinquante neuf millions six cent quatre vingt neuf mille cinq Dirhams, Sept Centimes

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015		
NATURE	OPERATIONS		TOTAUX	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2014
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	DE L'EXERCICE	
	1	2	3=1+2	
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
• Ventes de marchandises (en l'état)	15 090 253,44		15 090 253,44	11 282 104,65
• Ventes de biens et services produits	3 410 800 333,27		3 410 800 333,27	4 111 344 560,44
• Variation de stocks de produits(±) (1)	-187 855 932,62		-187 855 932,62	55 217 818,66
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.				
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation				
• Reprises d'exploitation; transferts de charges.	156 208 357,95		156 208 357,95	85 390 266,50
TOTAL I	3 394 243 012,04		3 394 243 012,04	4 263 234 750,25
II CHARGES D'EXPLOITATION				
• Achats revendus (2) de marchandises	15 179 902,52		15 179 902,52	11 369 700,62
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	2 616 502 784,78	12 939,31	2 616 515 724,09	3 316 918 694,54
• Autres charges externes	271 705 027,18	1 941 120,99	273 646 148,17	273 451 796,48
• Impôts et taxes	62 366 855,30		62 366 855,30	68 333 295,61
• Charges de personnel	160 565 021,75		160 565 021,75	168 244 942,86
• Autres charges d'exploitation	1 120 000,00		1 120 000,00	1 120 000,00
• Dotation d'exploitation	312 639 663,69		312 639 663,69	268 746 993,76
TOTAL II	3 440 079 255,22	1 954 060,30	3 442 033 315,52	4 108 185 423,87
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 836 243,18	-1 954 060,30	-47 790 303,48	155 049 326,38
IV PRODUITS FINANCIERS				
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés.				
• Gains de change	23 855 667,76		23 855 667,76	7 652 237,48
• Intérêts et autres produits financiers	4 446 706,20		4 446 706,20	3 662 302,61
• Reprises financières; transfert de charges	7 707 352,49		7 707 352,49	746 538,56
TOTAL IV	36 009 726,45		36 009 726,45	12 061 078,65
V CHARGES FINANCIERES				
• Charges d'intérêts	8 425 469,07		8 425 469,07	8 493 100,18
• Pertes de change	15 297 539,62		15 297 539,62	1 243 299,39
• Autres charges financières				1 339 317,57
• Dotations financières	8 455 635,04		8 455 635,04	7 463 501,54
TOTAL V	32 178 643,73		32 178 643,73	18 539 218,68
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	3 831 082,72		3 831 082,72	-6 478 140,03
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-42 005 160,46	-1 954 060,30	-43 959 220,76	148 571 186,35

(1) Variation de stocks : stock final-stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015		
NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2014 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RESULTAT COURANT (reports)	-42 005 160,46	-1 954 060,30	-43 959 220,76	148 571 186,35
VIII PRODUITS NON COURANTS				
• Produits des cessions d'immobilisations				18 924 928,07
• Subventions d'équilibre				
• Reprises sur subventions d'investissement	4 800 000,00		4 800 000,00	4 800 000,00
• Autres produits non courants	20,00		20,00	
• Reprises non courantes; transferts de charges	46 928 163,17		46 928 163,17	80 689 250,13
TOTAL VIII	51 728 183,17		51 728 183,17	104 414 178,20
IX CHARGES NON COURANTES				
• Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.	6 432,26		6 432,26	1 096 780,81
• Subventions accordées				
• Autres charges non courantes	17 042 475,55		17 042 475,55	23 423 078,85
• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions.	10 619 983,22		10 619 983,22	1 291 697,70
TOTAL IX	27 668 891,03		27 668 891,03	25 811 557,36
X RESULTAT NON COURANT (VIII±IX)	24 059 292,14		24 059 292,14	78 602 620,84
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)	-17 945 868,32	-1 954 060,30	-19 899 928,62	227 173 807,19
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	17 258 050,40		17 258 050,40	67 271 394,72
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	-35 203 918,72	-1 954 060,30	-37 157 979,02	159 902 412,47
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	3 481 980 921,66		3 481 980 921,66	4 379 710 007,10
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	3 517 184 840,38	1 954 060,30	3 519 138 900,68	4 219 807 594,63
XVI RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)	-35 203 918,72	-1 954 060,30	-37 157 979,02	159 902 412,47

NON COURANT

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015	
		31/12/2015	31/12/2014
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)			
1	Ventes de marchandises en l'état	15 090 253,44	11 282 104,65
2	- Achats revendus de marchandises	15 179 902,52	11 369 700,62
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-89 649,08	-87 595,97
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	3 222 944 400,65	4 166 562 379,10
3	• Ventes de biens et services produits	3 410 800 333,27	4 111 344 560,44
4	• Variation stocks de produits	-187 855 932,62	55 217 818,66
5	• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE : (6+7)	2 890 161 872,26	3 590 370 491,02
6	• Achats consommés de matières et fournitures	2 616 515 724,09	3 316 918 694,54
7	• Autres charges externes	273 646 148,17	273 451 796,48
IV	= VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	332 692 879,31	576 104 292,11
8	+ Subventions d'exploitation		
V	- Impôts et taxes	62 366 855,30	68 333 295,61
10	- Charges de personnel	160 565 021,75	168 244 942,86
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	109 761 002,26	339 526 053,64
	= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	1 120 000,00	1 120 000,00
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	156 208 357,95	85 390 266,50
14	- Dotations d'exploitation	312 639 663,69	268 746 993,76
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	-47 790 303,48	155 049 326,38
VII	± RESULTAT FINANCIER	3 831 082,72	-6 478 140,03
VIII	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	-43 959 220,76	148 571 186,35
IX	± RESULTAT NON COURANT	24 059 292,14	78 602 620,84
15	- Impôts sur les résultats	17 258 050,40	67 271 394,72
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	-37 157 979,02	159 902 412,47
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par la méthode dite additive)			
1			
	• Bénéfice +	-37 157 979,02	159 902 412,47
	• Perte -		
2	+ Dotation d'exploitation ⁽¹⁾	156 427 534,88	181 566 006,96
3	+ Dotations financières ⁽¹⁾	5 458 483,00	
4	+ Dotations non courantes ⁽¹⁾	10 619 983,22	1 291 697,70
5	- Reprises d'exploitation ⁽²⁾	-	-
6	- Reprises financières ⁽²⁾	243 850,95	143 091,30
7	- Reprises non courantes ^{(2) (3)}	51 728 163,17	85 489 250,13
8	- Produits des cessions d'immobilisations	-	18 924 928,07
9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.	6 432,26	1 096 780,81
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	83 382 440,22	239 299 628,44
10	- Distributions de bénéfices	159 900 000,00	226 200 000,00
II	AUTOFINANCEMENT	-76 517 559,78	13 099 628,44

⁽¹⁾ A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

⁽²⁾ A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

⁽³⁾ Y compris reprises sur subventions d'investissements.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015			
I. SYNTHESE DES MASSES DU BILAN					
MASSES		31/12/2015	31/12/2014	Variations a - b	
				Emplois c	Ressources d
1	Financement Permanent	1 415 435 181,85	1 653 601 340,82	238 166 158,97	
2	Moins actif immobilisé	825 865 210,26	919 084 598,24		93 219 387,98
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A) 589 569 971,59	734 516 742,58	144 946 770,99	0,00
4	Actif circulant	1 926 494 193,25	1 931 685 909,20		5 191 715,95
5	Moins Passif circulant	971 775 904,09	1 244 847 308,41	273 071 404,32	
6	= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B) 954 718 289,16	686 838 600,79		267 879 688,37
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	-365 148 317,57	47 678 141,79	412 826 459,36	
II. EMPLOIS ET RESSOURCES					
		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• AUTOFINANCEMENT (A)			-76 517 559,78		13 099 628,44
• Capacité d'autofinancement			83 382 440,22		239 299 628,44
• – Distributions de bénéfécies			159 900 000,00		226 200 000,00
• CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)			103 594,55		19 021 782,93
• Cession d'immobilisations incorporelles			0,00		0,00
• Cession d'immobilisations corporelles			0,00		18 924 928,07
• Cession d'immobilisations financières			0,00		0,00
• Récupération sur créances immobilisées			103 594,55		96 854,86
• AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)			0,00		0,00
• Augmentations de capital, apports					
• Subventions d'investissement					
• AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)					
(nettes de primes de remboursement)					
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		0,00	-76 413 965,23	0,00	32 121 411,37
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS (E)		68 532 805,76		58 626 798,63	
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles		372 867,42		234 186,33	
• Acquisitions d'immobilisations corporelles		68 159 938,34		58 392 612,30	
• Acquisitions d'immobilisations financières					
• Augmentations des créances immobilisées		0,00		0,00	
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)					
• REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)					
• EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)					
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		68 532 805,76		58 626 798,63	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		267 879 688,37	0,00	0,00	72 333 520,01
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		0,00	412 826 459,36	45 828 132,75	0,00
TOTAL GENERAL		336 412 494,13	336 412 494,13	104 454 931,38	104 454 931,38

↗ Augmentations
↘ Diminutions

ETAT DES DEROGATIONS

ETAT DES DEROGATIONS		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015	
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT	

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015	
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation -	NEANT	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation -	NEANT	NEANT	

68

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015						
NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Frais préliminaires	0,00							0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00					0,00		0,00
• Primes de remboursement d'obligations	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 774 797,84	372 867,42	0,00	1 692 001,17	0,00	0,00	1 692 001,17	46 147 665,26
• Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	36 964 037,60			1 692 001,17				38 656 038,77
• Fonds commercial	7 491 626,49							7 491 626,49
• Autres immobilisations incorporelles	1 319 133,75	372 867,42					1 692 001,17	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 783 666 583,39	68 159 938,34	0,00	75 455 691,54	0,00	1 606 080,94	75 455 691,54	3 850 220 440,79
• Terrains	109 139 512,66							109 139 512,66
• Constructions	506 890 922,96			4 851 230,39		188 026,50		511 554 126,85
• Installations techniques, matériel et outillage	3 043 137 460,37			69 792 620,68		362 227,94		3 112 567 853,11
• Matériel de transport	42 714 415,97			16 333,33				42 730 749,30
• Mobilier, matériel de bureau et aménagement	29 993 643,17			795 507,14		705 155,77		30 083 994,54
• Autres immobilisations corporelles	4 516 738,54					350 670,73		4 166 067,81
• Immobilisations corporelles en cours	47 273 889,72	68 159 938,34					75 455 691,54	39 978 136,52

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015	
NATURE	Cumul d'amortissement début exercice (1)	Dotation de l'exercice (2)	Amortissements/Immobilisations sorties (3)	Cumul d'amortissement fin exercice (4) =1+2-3		
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS						
• Frais préliminaires						
• Charges à répartir sur plusieurs exercices						
• Primes de remboursement des obligations						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 881 730,52	635 592,83		36 517 323,35		
• Immobilisation en recherche et développement						
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	35 881 730,52	635 592,83		36 517 323,35		
• Fonds commercial						
• Autres Immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 943 874 035,65	155 791 942,05	1 599 648,68	3 098 066 329,02		
• Terrains	5 263 737,40	390 259,09		5 653 996,49		
• Constructions	281 756 995,06	23 666 347,35	186 356,22	305 236 986,19		
• Installations techniques, matériel et outillage	2 581 715 676,97	130 573 714,51	362 227,94	2 711 927 163,54		
• Matériel de transport	42 714 415,97	1 633,33		42 716 049,30		
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements	27 906 471,71	1 159 987,77	700 393,79	28 366 065,69		
• Autres immobilisations corporelles	4 516 738,54		350 670,73	4 166 067,81		
• Immobilisations corporelles en cours						

69

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION										Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015	
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.p.c. de l'exercice		
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
LONGOMETAL ARMATURE	INDUSTRIE	60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	31 528 417,28	31/12/15	32 726 404,85	-5 463 457,13	0		
TOTAL		60 346 000,00	96,93 %	58 494 100,00	31 528 417,28	31/12/15	32 726 404,85	-5 463 457,13	0,00		

TABLEAU DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS											Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015	
NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS				REPRISES			Montant fin exercice			
		d'exploita-tion	financières	Non courantes	d'exploita-tion	financières	Non courantes					
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	29 242 677,16	0,00	5 458 483,00	0,00	0,00	243 850,95	0,00	34 457 309,21				
2. Provisions réglementées	124 200 476,07	0,00	0,00	1 636 532,22	0,00	0,00	46 928 163,17	78 908 845,12				
3. Provisions durables pour risques et charges	80 651 112,08	0,00	0,00	8 983 451,00	0,00	0,00	0,00	89 634 563,08				
SOUS TOTAL (A)	234 094 265,31	0,00	5 458 483,00	10 619 983,22	0,00	243 850,95	46 928 163,17	203 000 717,41				
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	162 452 902,77	156 212 128,81			80 480 986,80			238 184 044,78				
5. Autres provisions pour risques et charges	7 463 501,54		2 997 152,04			7 463 501,54		2 997 152,04				
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie		0,00						0,00				
SOUS TOTAL (B)	169 916 404,31	156 212 128,81	2 997 152,04	0,00	80 480 986,80	7 463 501,54	0,00	241 181 196,82				
TOTAL (A+B)	404 010 669,62	156 212 128,81	8 455 635,04	10 619 983,22	80 480 986,80	7 707 352,49	46 928 163,17	444 181 914,23				

TABLEAU DES CREANCES

TABLEAU DES CREANCES		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015						
CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES		
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	40 043 965,79	39 853 991,56						
• Prêts immobilisés	189 974,23		189 974,23					
• Autres créances financières	39 853 991,56	39 853 991,56						
DE L'ACTIF CIRCULANT	658 316 094,75		509 148 113,20	149 167 981,55		205 149 440,10	30 646 524,70	116 429 339,16
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 511 508,08		6 511 508,08					
• Clients et comptes rattachés	409 575 613,55		260 407 632,00	149 167 981,55				116 429 339,16
• Personnel	765 548,51		765 548,51					
• Etat	195 077 757,84		195 077 757,84			195 077 757,84		
• Comptes d'associés	30 646 524,70		30 646 524,70				30 646 524,70	
• Autres débiteurs	12 039 518,49		12 039 518,49			10 071 682,26		
• Comptes de régularisation-Actif	3 699 623,58		3 699 623,58					

70

TABLEAU DES DETTES

TABLEAU DES DETTES		Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015						
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES		
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
• Emprunts obligataires								
• Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	966 412 969,01		966 412 969,01			128 928 539,02	1 120 874,00	54 341 071,55
• Fournisseurs et comptes rattachés	807 726 712,28		807 726 712,28					
• Clients créditeurs, avances et acomptes	10 503 515,00		10 503 515,00					
• Personnel	15 298 724,95		15 298 724,95					
• Organismes sociaux	2 136 438,18		2 136 438,18					
• Etat	128 928 539,02		128 928 539,02			128 928 539,02		
• Comptes d'associés	1 120 874,00		1 120 874,00				1 120 874,00	
• Autres créanciers	678 868,85		678 868,85					
• Comptes de régularisation - Passif	19 296,73		19 296,73					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
• Sûretés données					
• Sûretés reçues	7 647 612,38	Hypothèque		Hypothèque en 1er rang sur les titres fonciers des logements cédés	
	10 000 000,00	Hypothèque		Hypothèque de 1er rang sur un terrain pour la garantie du risque foncier évalué à 10 Millions de Dirhams des terrains litigieux cédés à la SNEC	

(1) Gage: 1 - Hypothèque: 2 - Nantissement: 3 - Warrant: 4 - Autres: 5 - (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
. CAUTIONS ET AVALS	5 237 731,55	5 824 665,55
. AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
- CREDIT D'ENLEVEMENT	60 000 000,00	60 000 000,00
- CREDITS DOCUMENTAIRES & REMISES DOCUMENTAIRES & ESCOMPTE	652 147 000,00	740 286 749,33
ENGAGEMENT RELATIF AUX AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES POSTERIEUREMENT A L'EMPLOI, AUTRES QUE LES RETRAITES	86 230 000,00	86 230 000,00
- ENGAGEMENT DE CESSION DE 12 LOGEMENTS RESTANT A CEDER		
UNE VALEUR GLOBALE DE	3 070 642,08	3 070 642,08
- ENGAGEMENT DE CESSION DE TERRAIN POUR		
UNE VALEUR GLOBALE DE	30 629 563,79	30 629 563,79
TOTAL MAD	837 314 937,42	926 041 620,75
ENGAGEMENTS RECUS		
- AVALS ET CAUTIONS		
- CAUTIONS RECUS DES CLIENTS	128 480 000,00	101 170 000,00
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN MAD	11 128 695,03	12 156 812,14
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN EUR	8 917 715,90	8 917 715,90
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN USD	5 482 687,50	5 482 687,50
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN SEK		
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN GBP		
	25 529 098,43	127 727 215,54
TOTAL MAD	11 128 695,03	113 326 812,14
TOTAL EURO	8 917 715,90	8 917 715,90
TOTAL USD	5 482 687,50	5 482 687,50
TOTAL SEK		
TOTAL GBP		



ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20050 Casablanca - Maroc



Price Waterhouse
101, Bd Massira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société

SONASID

Route nationale n° 2 El Aaroui - BP 551

Nador

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société SONASID comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.325.800.618,77 compte tenu d'une perte nette de MAD 37.157.979,02.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

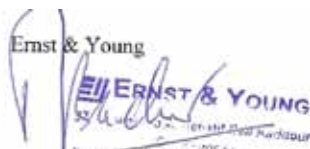
Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 30 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes


Ernst & Young
ERNST & YOUNG
Bachir Tazi
Associé
Téléphone : 2 95.71.00 - Fax : 2 39.02.26

Price Waterhouse



Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Price Waterhouse
101, Boulevard Massira Al Khadra
0100 CASABLANCA
Tél : 022 98.40.40 - 022 77.90.00
Fax : 022 99 11 96 - 022 77.90.90
I.S. 01021495 - R.C. 24823 - CHSS. 1618020

RÉSOLUTIONS EXERCICE 2015

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés, se soldant par une perte nette comptable de 37 157 979,02 DH. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle qu'elle a été complétée et modifiée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

73

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la perte nette comptable de 37 157 979,02 DH au compte « report à nouveau ».

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs des jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2015 pour un montant brut de 80.000,00 MAD par Administrateur.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'administration de M. Mohamed Hakim Tazi en qualité d'administrateur. Son mandat d'administrateur viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



DIRECTION GÉNÉRALE

Twin Center Tour A - 18^{ème} étage

Angle Bd Zerktouni et Bd El Massira Al Khadra, Casablanca

Tél. : +212 (0) 522 95 41 00

Fax : +212 (0) 522 95 86 43